



**LE COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE
REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE NANCY**

Président : Monsieur Bruno COUDERT
Vice-président au tribunal administratif de Nancy

Vice-président : Monsieur Christophe DEGOUL
Premier conseiller de chambre régionale et territoriale des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Somme, Aisne, Oise, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort, Marne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Adresse postale :

CCIRA de Nancy
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Érignac
54038 NANCY Cedex

Contact :

Caroline PAGE
Secrétariat du CCIRA de Nancy
Tél. : 03 83 34 25 65
Fax : 03 83 34 22 24
Courriel : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Information aux requérants et aux défendeurs : pour toute question se rapportant aux modalités de transmission de la saisine ou des éléments produits au cours de l'instruction (nombre d'exemplaires papier/dématérialisé, canal de transmission), nous vous invitons à prendre l'attache du secrétariat du comité local, pour vous assurer des modalités en place.

N.B. : le n° SIRET du CCIRA de Nancy est celui de la structure qui l'héberge, à savoir la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, dont le n° SIRET est le 175 400 019 00014.